



Formations

EHDAA

>> Le mercredi 15 février de 16h à 18h: formation EHDAA aux bureaux du SEPÎ (745, 15^e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Qc) H1B 3P9)

Inscrivez-vous avant le 13 février en appelant au 514.645.4536. Merci!

Personnes déléguées

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD)

>> Le mercredi 29 février 2012 à 16h: Conseil des personnes déléguées au Centre communautaire Roussin - salle 108 (12 125, rue Notre-Dame Est, Pointe-aux-Trembles (Qc) H1B 2Y9)

Tournées d'écoles

>> Le mardi 7 février 2012: école Saint-Marcel

>> Le mercredi 8 février 2012: école Adélarde-Desrosiers

>> Le jeudi 9 février 2012: écoles La Dauversière et Gabrielle-Roy

Pour information

>> Le 10 février 2012: Conseil fédératif extraordinaire

>> Les 22, 23 et 24 février 2012: Conseil fédératif de la FAE

Besoin d'aide confidentielle?

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tél.: 514.257.7393 ou 1.800.361.2433



Le journal TOPO



UN PEU DE TOUT

Luc Ferland | lucferland@sepi.qc.ca

NÉGOS DE 2005 : DÉCISION DE LA CRT

La Commission des relations du travail (CRT) a rendu sa décision la semaine dernière en déclarant que le gouvernement du Québec, le Conseil du trésor et sa présidente de l'époque, madame Monique Jérôme-Forget, **ont négocié de mauvaise foi** lors des négociations de 2005. Celles-ci se sont brutalement interrompues le 15 décembre 2005 par l'adoption d'un décret fixant les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic.

Dans sa décision, la CRT affirme que la position adoptée par le Conseil du trésor et le fait de ne pas avoir voulu déroger de son cadre financier a empêché toute négociation et constitue **une preuve irréfutable de sa mauvaise foi**. Le juge Garant affirme également qu'en incluant l'équité salariale à son cadre budgétaire, le gouvernement Charest a également négocié de mauvaise foi puisqu'en vertu d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale, il était clairement stipulé que l'équité salariale ne devait pas constituer un enjeu de négociation.

Le Bureau international du Travail (BIT) avait lui aussi reconnu, en 2007, que le décret imposé par le gouvernement Charest allait à l'encontre des conventions internationales du travail. La décision de la CRT pourrait à son tour se révéler d'une grande importance dans la suite des démarches syndicales entreprises en Cour supérieure pour faire déclarer inconstitutionnelle la Loi 43.

LANCEMENT DU PROGRAMME DE FRANÇAIS RÉVISÉ (1^{er} cycle primaire)

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a procédé, mardi dernier (31 janvier), au dévoilement

du **Programme de français révisé** destiné au premier cycle du primaire. La couverture médiatique s'est avérée particulièrement intéressante. La FAE semble avoir atteint la cible visée, c'est-à-dire, susciter le questionnement et l'intérêt quant à l'approche proposée. Au moment d'écrire ces lignes, des rumeurs circulaient à l'effet que des représentantEs du MELS auraient démontré de l'intérêt à rencontrer nos représentantEs de la FAE à ce sujet.

Une version intégrale du programme sera livrée sous peu aux profs du premier cycle. Une version abrégée de 8 pages sera remise à l'ensemble des profs du secteur des jeunes. Pour les plus pressés, vous pouvez y accéder via la page d'ouverture du site Web du SEPÎ.



\$\$\$ EN COMPENSATION POUR LES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES (Annexe XXVIII)

Nous vous rappelons que toutes décisions relatives à l'attribution des sommes **doivent** faire l'objet d'une décision de l'Assemblée générale des profs ainsi que du traitement approprié en CPEPE**. Nous effectuerons un suivi des orientations et décisions prises dans les milieux au cours des prochaines semaines.

D'ici là, bonne semaine!!!

** se référer aux documents fournis par le SEPÎ

Références:

- Activités étudiantes: www.sepi.qc.ca/12-activites_etudiantes/activites_etudiantes.html
- Guide CPEPE, p. 29: www.sepi.qc.ca/05-docs/cpepe.html

IMPORTANT OBLIGATIONS

Luc Ferland | lucferland@sepi.qc.ca

RELATIVES À LA SUPPLÉANCE EN FGA ET EN FP

On semble avoir oublié dans les centres, tant du côté des directions que de certains profs que la suppléance occasionnelle (remplacement) est encadrée dans l'Entente locale par des règles bien précises.

En formation générale aux adultes (FGA) la clause 11-2.05.7 (p. 59) prévoit que la direction doit d'abord, afin de combler une absence, l'offrir dans l'ordre de la liste aux profs du centre dont le contrat n'est pas complet ou, toujours dans l'ordre, aux profs à taux horaire qui n'ont pas atteint 1080 heures. Par ailleurs, il est possible pour tous les profs de faire part de leur volonté d'effectuer de la suppléance non seulement dans leur établissement, mais aussi dans les autres centres. Pour ce faire, il est recommandé de transmettre un courriel aux directions de chacun des centres choisis en vous assurant de mettre le SEPÎ en copie conforme. Il est préférable d'indiquer vos périodes de disponibilité (jour, soir, avant-midi, après-midi, etc.) et de conserver précieusement une copie de ce courriel.

Des dispositions semblables sont aussi prévues à la clause 13-2.06.8 (p. 71) pour la formation professionnelle (FP) en faisant bien entendu les adaptations nécessaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.



DU 24 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2012: MILLE ET UNE FAÇONS D'APPRENDRE

CONTRATS

Nous vous invitons à surveiller la page d'accueil de notre site Web au www.sepi.qc.ca pour connaître la liste des personnes invitées à la signature de leur contrat le **mercredi 15 février 2012**.

Cette signature aura lieu au Centre administratif de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (550, 53^e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Qc) H1A 2T7).

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Luc Ferland
Président
lucferland@sepi.qc.ca

POUR INFORMATION

UNE DICTÉE ET 20 000 \$ EN PRIX POUR LES PARTICIPANT(E)S

Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

L'Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (ADEESE-UQÀM) invite les enseignantEs de tous les milieux à participer à la 5^e édition de *La Grande Dictée Éric-Fournier*, projet dédié à la langue française en enseignement. Le SEPÎ, par le biais de sa politique de dons et solidarités, participe indirectement à cet événement qui **aura lieu à l'UQÀM le samedi 3 mars**



ÉDITION 5^E ANNIVERSAIRE

2012, de 9h30 à 15h00. Cet événement ludique s'adresse uniquement aux étudiantEs et aux enseignantEs. Cette année, la dictée sera lue par Dominique Demers, auteure qui a signé plus de 50 œuvres de fiction pour enfants, adolescentEs et adultes. De plus, 20000 \$ en prix de participation et en bourses seront offerts aux participantEs, aux bénévoles ainsi qu'aux correctrices et correcteurs.

L'inscription, qui se tiendra du 10 janvier au 24 février 2012, est gratuite mais les places sont limitées, alors faites vite! Finalement, de nombreuses dictées gratuites et amusantes sont disponibles sur le site Web de *La Dictée Éric-Fournier* au www.dictee.ca.

MESURE 30361*
ANNEXE LVI

PRIMAIRE	
Établissement	Montant
Adélarde-Desrosiers	5 193 \$
Albatros	1 459 \$
Alphonse-Pesant	5 694 \$
Cardinal-Léger	6 909 \$
Chénier	2 462 \$
De la Fraternité	6 074 \$
Denise-Pelletier	6 946 \$
Des Roseaies	6 418 \$
Félix-Leclerc	14 831 \$
Fernand-Gauthier	5 050 \$
François-La Bernarde	4 718 \$
Gabrielle-Roy	8 386 \$
Jacques-Rousseau	5 771 \$
Jean-Nicolet	8 958 \$
Jules-Verne	8 426 \$
La Dauversière	10 212 \$
Lambert-Closse	10 445 \$
Le Carignan	7 566 \$
Marc-Aurèle-Fortin	9 730 \$
Montmartre	3 823 \$
Notre-Dame	5 254 \$
Notre-Dame-de-Fatima	5 424 \$
Pierre-de-Coubertin	2 228 \$
Pie-XII	2 910 \$
René-Guénette	11 022 \$
René-Pelletier	1 883 \$
Sainte-Colette	3 223 \$
Sainte-Germaine-Cousin	8 304 \$
Sainte-Gertrude	8 137 \$
Sainte-Marguerite-Bourgeoys	3 658 \$
Sainte-Maria-Goretti	5 048 \$
Saint-Joseph	3 352 \$
Saint-Marcel	5 589 \$
Saint-Octave	3 229 \$
Saint-Rémi	9 205 \$

Saint-Vincent-Marie	9 226 \$
Simone-Desjardins	12 964 \$
Victor-Lavigne	3 708 \$
Wilfrid-Bastien	5 878 \$
Wilfrid-Pelletier	10 105 \$

SECONDAIRE	
Établissement	Montant
Antoine-de-Saint-Exupéry	27 830 \$
Anjou	22 283 \$
Calixa-Lavallée	21 220 \$
Henri-Bourassa	25 023 \$
Daniel-Johnson	17 497 \$
Jean-Grou	18 009 \$
Pointe-aux-Trembles	24 610 \$

TOTAL 415 890 \$

D'où proviennent ces sommes et à quoi peuvent-elles servir ?

Retournons au printemps dernier, au moment de négocier l'entente sur les EHDAA. La partie patronale proposait alors à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) une somme de 26M de dollars, allouée en soutien pour les élèves à risque et HDAA en classe ordinaire. Celle-ci sera étalée sur quatre (4) ans à compter de 2011-2012. Pour cette première année, il s'agit de 4M de dollars répartis au prorata entre les neuf (9) syndicats de la FAE. Quant aux années subséquentes (2012 à 2015), on parle de 6M, 8M, et encore 8M de dollars.

Nous nous sommes entendus, en Comité paritaire EHDAA, que l'argent **ne pouvait pas être utilisé pour l'achat de matériel**. De plus, ces sommes doivent servir, dans le cadre de soutien aux élèves à risque et HDAA en classe ordinaire, à l'embauche de **ressources enseignantes** (exemples:

enseignantEs-ressource, enseignantEs-soutien, libérations de profs soit pour le plan d'intervention ou pour des besoins particuliers ponctuels et donc embauche de suppléance).

Par ailleurs, nous voulons nous assurer que les enseignantEs bénéficieront des mesures que nous négocions pour améliorer leurs conditions de travail et par le fait même améliorer le service aux élèves. Il n'est donc pas question de détourner ces sommes pour l'embauche d'autres corps d'emploi (tels: psychologues, psycho éducateurs, T.E.S. ou autres). Nous avons fait part de notre position, qui reflète les discussions qui ont eu lieu à la table de négociation, à la commission scolaire. Vos directions devraient avoir été informées.

Le Comité école EHDAA doit se réunir impérativement pour proposer à la direction des modèles d'utilisation de cet argent, tel que prévu dans l'Annexe LVI de l'Entente nationale.

Nous savons que dans la majorité des écoles, le Comité EHDAA a été nommé. Cependant, nous entendons aussi que dans de nombreuses écoles, celui-ci a été inactif depuis le début de l'année et que les sommes pour la libération des enseignantEs, dans le cadre des plans d'intervention (Annexe LII), ont été distribuées de manières très subjectives, voire même inéquitables. Nous aimerions le savoir afin de pourvoir intervenir auprès de la commission scolaire.

Je vous rappelle que **votre Comité EHDAA a un rôle important à jouer** et les travaux doivent s'effectuer dans le respect d'un consensus (E.N. 8-9.05).

* Source: Tableau des sommes - Document de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPJ) réalisé en janvier 2012

KEYNÉSISIEN : ÉVOLUTION SOCIALE ET CONFRONTATION SYNDICALE - 1967 À 1980

Dans le **TOPO** du 5 décembre dernier, nous avons décrit la seconde des trois (3) négociations nationales de l'époque en titre. Dans le présent article, nous décrivons la troisième négociation qui a eu lieu en 1979.

Cette négociation a duré quinze (15) mois. Nous avons alors été témoins d'un troisième front commun des employéEs de la fonction publique. Onze (11) jours de grève viendront en appui à cette négociation. Le gouvernement répond à ce moyen de pression en votant d'urgence la Loi 62. C'est la première fois en Amérique du Nord qu'une loi préventive s'applique dans le domaine des grèves. La Loi 62 suspend le droit de grève pour une période de dix-sept (17) jours et oblige les syndicats à soumettre les offres patronales à un scrutin secret de leurs membres.

Ces moyens de pression, malgré les obstacles de la loi, nous donneront des gains importants : une révision de l'ensemble de la convention collective, le maintien de l'indexation des salaires, une amélioration de la sécurité d'emploi. Des gains sont faits aussi au niveau des droits parentaux : un congé payé de vingt (20) semaines, un congé de paternité de cinq (5) jours payés, un congé pour adoption de six (6) semaines ainsi qu'une prolongation du congé de maternité de deux (2) ans.

Le mois prochain, nous traiterons de la période suivante : *Le nationalisme québécois : la face cachée du PQ – 1980 à 1982.*

[À suivre...]

Évaluation des apprentissages

PRENONS LE TEMPS DE
S'EN PARLER!

Consultation

Y AVEZ-VOUS RÉPONDU?

Vu l'importance du dossier, vu le caractère précieux de vos réponses, nous avons obtenu une...

...**PROLONGATION**
DE LA PÉRIODE DE
CONSULTATION, VOUS
AVEZ JUSQU'AU
17 FÉVRIER 2012
POUR RÉPONDRE.

SUIVI

ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 31 JANVIER 2012

Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

ANGLAIS INTENSIF GÉNÉRALISÉ EN 6^E ANNÉE DU PRIMAIRE

Sylvain Frenette présente l'état de la situation ainsi que les intentions de la CSPÉ à ce sujet.

FORMATION : LES MESURES DISCIPLI- NAIRES ET LE DOSSIER PERSONNEL

Catherine Faucher et Dominic Campeau donnent une formation pour différencier les types de mesures disciplinaires et en comprendre les impacts dans le dossier personnel des enseignantEs.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES, SUIVI ET PLAN D'ACTION

Carole Martel donne les résultats de

la consultation à ce jour. Elle suggère aux personnes déléguées des moyens pour inciter les enseignantEs à répondre en grand nombre à cette importante consultation.

RÉSULTATS SCOLAIRES VS CONVENTIONS DE GESTION

Thérèse Prinos remet un questionnaire aux personnes déléguées syndicales qui a pour objectif de cerner la situation actuelle suite à l'utilisation des résultats du premier bulletin en lien avec les conventions de gestion pour observer les effets possibles sur les enseignantEs.

Le journal **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2500 exemplaires, le **TOPO** est distribué à toutes les enseignantEs et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÉ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Vous désirez recevoir le TOPO par courriel?
Inscrivez-vous à notre liste de distribution!

L'inscription se fait à partir de la page d'accueil de notre site Web au www.sepi.qc.ca.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514.645.4536 | Téléc. : 514.645.6951
Par courriel : melaniejacques@sepi.qc.ca



PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT...
RECYCLEZ CE DOCUMENT



Ce journal est imprimé sur un papier certifié EcoLogo, blanchi sans chlore, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir d'énergie biogaz.